



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Kathleen Henri](#)

Date de la demande: 2021-03-22 14:42:06

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à la personne qui a fait le signalement et à la victime

Soutenir ces deux personnes lors des étapes de la méthode

Évaluer l'incident sans porter de jugement

Vérifier s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident

Parler à la personne responsable de l'incident pour obtenir sa version des faits

Transmission du document au service de police

Faire un suivi aux parents et à la victime des démarches effectuées

Ne jamais consulter les photos

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut agir le plus rapidement possible

Tous les intervenants impliqués autant la victime que l'instigateur ou encore les personnes ayant reçu ou partagé les photos qui

sont mineurs doivent être rencontrés et doivent compléter la démarche de la trousse

L'école n'est pas le mandataire du service de police

La collaboration de tous les partenaires est extrêmement importante.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle des amis de la victime faisant un signalement alors que celle-ci ne l'a pas fait soit par gêne, par peur de représailles, etc. La victime ne comprend pas toujours pourquoi les amis font des démarches de signalement ce qui donne suite à la discorde entre les individus. Le rôle de l'intervenant scolaire sera d'autant plus important car il devra apaiser les tensions tout en recherchant la vérité et faire valoir le point de vue que ce méfait doit être signalé.